



Coat - Méal

COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MAI 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

**L'an deux mille quinze, le dix-huit mai**, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann LE LOUARN, Maire.

Date de convocation : 11 mai 2015.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Elodie LAMBERT, absente.

Secrétaire de séance : Martial CLAVIER.

---

**ORDRE DU JOUR** :

- Attribution des subventions
- Participation des communes extérieures aux charges scolaires
- Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Finistère
- Convention d'échange de données géographiques et de services associés
- Plan communal de sauvegarde : convention avec ECTI
- Rapports sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement 2014
- Questions diverses.



Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Attribution des subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale des Parents d'Elèves	:	1 000.00 €
- Association Sportive	:	900.00 € ( <i>dont 100 €</i>
<i>exceptionnels pour un déplacement des jeunes joueurs)</i>		
- A.D.M.R.	:	650.00 €
- Comité de Jumelage	:	150.00 €
- Association de chasse Saint-Yves	:	200.00 €
- Coat-Méal VTT	:	250.00 €
- Coat-Méal gym Tonic	:	150.00 €
- Ty Loustik	:	350.00 € ( <i>dont 150 €</i>
<i>exceptionnels)</i>		
- UNICEF ó séisme au NEPAL	:	50.00 €
- Associations sportives ou culturelles accueillant des enfants de la commune	:	15.00 € par enfant
- Arbre de Noël	:	5.00 € par élève
- Classe de mer, neige et voyages scolaires	:	25€ pour 1 semaine 15 € pour 2/3 jours

## [Participation des communes aux charges scolaires](#)

Le Conseil Municipal dit que :

- les communes de résidence des enfants non domiciliés à Coat-Méal et scolarisés dans notre école publique seront tenues à une participation de 584 € pour l'année scolaire 2015/2016,
- la participation sera de 292 € pour les élèves de l'extérieur de la commune dont le domicile est situé à moins de 2 kilomètres de l'école.

## [Adhésion au CAUE](#)

Monsieur le Maire présente le CAUE créé au sein du Conseil Départemental du Finistère. Il expose que cette structure est chargée de conseiller et aider à formuler les projets, à trouver des professionnels compétents pour la réalisation. Elle agit à la demande des communes pour tout ce qui concerne l'urbanisme (PLU, revitalisation des centres bourgs, construction ou réhabilitation de bâtiment public ).

Le coût de l'adhésion pour les communes de moins de 5 000 habitants est fixé à 50 € par an.

Le CAUE étant déjà intervenu sur la commune pour étudier le devenir de la propriété communale de La Motte, le Conseil Municipal décide d'adhérer au CAUE pour l'année 2015 et de payer la cotisation de 50 €.

## [Convention d'échange de données géographiques et de services associés](#)

Les collectivités du Pays de Brest se sont engagées dans une démarche d'harmonisation et de diffusion des données géographiques à l'échelle de ce territoire, sous la coordination du pôle métropolitain du Pays de Brest. Cette démarche s'appuie sur un dispositif impliquant chaque niveau territorial :

- la Commune qui produit des informations relevant de ses domaines de compétences,
- la Communauté de Communes qui produit des informations relevant de ses domaines de compétences et qui assure l'entretien du Système d'Information Géographique (SIG) communautaire,
- le Pôle Métropolitain du Pays de Brest qui dispose d'une infrastructure de Données Géographiques et qui assure la cohérence du dispositif.

Cette démarche a permis la mise en cohérence de données telles que le plan cadastral, le plan de ville, les réseaux d'eau ou les documents d'urbanisme à l'échelle des 89 communes du Pays de Brest. Ces documents sont aujourd'hui consultables sur GéoPaysdeBrest. C'est grâce à cet effort de mise en cohérence, dans le domaine de l'urbanisme par exemple, qu'il est proposé aux communes et aux administrés de nouveaux services tel que l'accès aux règles d'urbanisme applicables à chaque parcelle.

Afin de conforter ce dispositif et de formaliser la contribution de chaque niveau territorial, deux types de conventions d'échange de données géographiques et de services associés ont été établis et proposés à l'ensemble des communes et communautés du Pays :

- entre le Pôle Métropolitain et les Communautés d'une part,
- entre les Communautés et leurs Communes d'autre part.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le modèle de convention présenté et autorise le Maire à signer avec la Communauté de Communes du Pays des Abers une convention d'échange de données géographiques et de services associés.

## [Plan communal de sauvegarde](#)

Monsieur le Maire expose que la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile a pour objectif de développer l'organisation de chaque niveau d'intervention afin de rendre plus efficace l'action des différents acteurs publics et privés lors du déclenchement d'une crise ou d'une catastrophe.

La réalisation d'un plan communal ou intercommunal de sauvegarde est rendu obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvés, ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, et fortement encouragée pour les autres communes.

ECTI, une communauté de seniors engagés auprès des collectivités, propose ses services pour la mise en place d'un plan communal de sauvegarde, ayant une expertise certaine dans ce domaine. Avant de s'engager, le conseil souhaite que ECTI lui présente des exemples de PCS déjà réalisés par eux.

### [Rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement](#)

Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du service public d'assainissement établi pour l'année 2014. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération ; il sera mis en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

Monsieur le Maire indique que les travaux de rénovation de la usine de production d'eau potable sont prévue pour début 2016 et qu'une étude patrimoniale va être réalisée prochainement.

### Questions diverses

#### Point sur l'assainissement collectif

Divers échanges et réunions ont eu lieu entre les bureaux municipaux de Bourg-Blanc et de Coat-Méal. Un accord financier a été trouvé concernant le traitement de nos effluents dans la station de Bourg-Blanc : un forfait unique de 134 450 € plus un loyer annuel basé sur 2 clés :  
1°) 25% des frais fixes (téléphone, analyses, assurances, personnel) pour un montant de 9 000 € environ

2°) La part réelle des frais de fonctionnement ( produits de traitement, eau, traitement des boues, électricité..) calculée en fonction des apports réels d'effluents de Coat-Méal. Cette part pourrait être de 12 000 € pour 1000 équivalents habitants.

Une réunion est prévue le vendredi 22 mai, avec tous les acteurs concernés par ce dossier : Mairie de Bourg-Blanc, Agence de l'eau, Police de l'eau, Conseil Départemental, Syndicat Mixte du Bas Léon, CCPA et TPAE.

L'assemblée émet un accord de principe pour continuer la réflexion dans cette direction.

#### Point sur le projet «bibliothèque / salle polyvalente »

2 rencontres ont eu lieu avec la bibliothèque du Finistère concernant ce projet, qui n'est pas uniquement la construction d'un bâtiment mais aussi et surtout un projet culturel.

M Baudet, de la Bibliothèque du Finistère, nous a proposé une méthode de travail qui va débiter par une enquête auprès des habitants de la commune.

Une commission se rendra dans des communes de la même strate de population pour voir comment est géré cet équipement. Plusieurs pistes de réflexion ont déjà émergé :

- Lien avec l'école, avec les TAP, avec les personnes âgées, avec les jeunes
- Changement des horaires d'ouverture : le samedi matin ?
- Besoin de quelques heures de professionnel ?

#### Tirage au sort des jurés d'Assises

Le tirage au sort des jurés d'Assises aura lieu à la mairie le vendredi 22 mai à 10 H 00.

#### Travaux

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux routiers suivants étudiés par le service du SDEF :

- rue de l'Arvor (partie ancienne) pour une estimation de 14 568 € TTC

- Troglaz : traitement uniquement ldes zones à nids de poules et reconditionnement des 400 mètres de chemin aux abords de la ferme (estimatif à revoir)

- chemin de Coativy : traitement rustique sans revêtement, avec rectification des bas-côtés et réalisation d'un bombage du chemin pour favoriser l'écoulement des eaux (2 300 € environ)
- rue de la Forge : travaux à réaliser jusqu'à la future traversée de chaussée par ERDF ; réfection d'un trottoir en enrobé à étudier (estimatif de 18 945 €).

Les services du SDEF seront sollicités pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces opérations de voirie.

Monsieur le Maire indique que certaines communes ont pris des arrêtés rendant obligatoire l'entretien des trottoirs par les particuliers, au droit de leur propriété. Une telle mesure pourrait être prise également à Coat-Méal.

#### Achat d'un micro-tracteur et d'une remorque

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Toutes les propositions sont inférieures à 36 000 €, montant inscrit au budget. Des visites du matériel seront réalisées avant finalisation de la commande.

#### Demande de participation à l'achat de matériel pour le RASED

Monsieur le Maire expose que la commune de Lannilis sollicite la participation financières des communes de Bourg-Blanc, Coat-Méal, Landéda, Plouguerneau et Plouvien pour le renouvellement du test WPPSI 2/7 ans utilisé par les intervenants du RASED afin de déterminer le profil psychométrique (QI) des enfants suivis. Il est, d'ores et déjà, précisé que le test WISC 7/12 ans sera également à changer en 2016.

Si la rémunération du psychologue et de l'enseignant spécialisé travaillant dans le cadre du RASED est assurée par le Ministère de l'Éducation Nationale, la charge des équipements utilisés par eux est à la charge des collectivités.

4 élèves de l'école de Coat-Méal étant concernés par la démarche, la participation communale s'élèvera à 64.05 € pour l'équipement de cette année. Le Conseil Municipal s'engage à participer au renouvellement des deux malles et à verser sa quote-part à la commune de Lannilis.

#### Contrat de location d'un minibus

Martial CLAVIER présente le projet de location d'un minibus 9 places par les communes de Bourg-Blanc et Coat-Méal. Celui-ci serait financé par la commercialisation d'espaces publicitaires sur ce véhicule. Il servirait au déplacement des associations, des personnes âgées, des jeunes.

#### Création de communes nouvelles

Une réunion à l'attention des conseillers municipaux aura lieu le mardi 26 mai, à 20 H 00 à la mairie. Il leur sera présenté les modalités de création de communes nouvelles.

#### Achat de terres

Monsieur le Maire indique avoir pris contact avec un propriétaire foncier pour l'acquisition de terrain dans la zone UI de Prat ar C'heff. Une demande d'estimation du prix a été adressée à France Domaine. Une discussion est également en cours pour l'achat d'un terrain près du terrain des sports, dans l'objectif de pouvoir créer un chemin piétonnier pour l'accès au stade.

#### Prochaine réunion

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 29 juin, à 19 heures, à la mairie.

Fin de la séance à 21 H 50.